



ANNEXE AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL
DU CHAMPIONNAT DE FRANCE - ANNUAIRE FFM 2020
POUR LE CHAMPIONNAT DE NOUVELLE CALÉDONIE DE COURSES SUR PRAIRIE 2020

ARTICLE 1 : DIFFERENTS CHAMPIONNATS :

La Ligue met en compétition pour 2020 les championnats de Nouvelle Calédonie suivants :
Ce championnat est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence Nationale délivrée par la FFM ou d'une licence « une manifestation ».

Championnat NC Mini Vert	50/65cc : 7 à 9 ans
Championnat NC Classe 1	65/85cc : 9 à 14 ans
Championnat NC Classe 2	Elite 13 ans et plus (125 cc 2T à 450 cc 4T et plus)
Championnat NC Classe 5	Quad
Championnat NC Classe 6	Open 13 ans et plus (125 cc 2T à 450 cc 4T et plus)
Vétérans	50 ans et plus (125 cc 2T à 450 cc 4T et plus)

Si la direction estime qu'un jeune pilote n'a pas les aptitudes à courir dans la classe liée à son âge, celle-ci pourra le reverser dans une catégorie inférieure après concertation avec **M. CABNILLES Wilrick**.

Pour ouvrir une catégorie, il faut minimum 6 pilotes sur la ligne de départ, exclut 50/65 et 65/85.
Les classes 2 et 6 et Vétérans seront regroupées en une seule catégorie si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Nombre maximum de pilotes admis simultanément sur la piste : 24.
En fonction du niveau des pilotes la commission Multi Disciplines pourra accepter ou refuser le choix du pilote de la catégorie Elite ou Open.

Un pilote s'inscrivant à une journée pourra présenter 2 machines de la même classe au contrôle technique.

Toutes les personnes susceptibles d'intervenir sur la piste : accompagnateurs, mécano, chronométrateurs et organisateurs seront obligatoirement licenciés. Sont autorisées les licences NCO, OFF, LAP ou OFS. Sanction du pilote responsable en cas de non-respect : 5 points/manche.

Suite à l'accord passé entre clubs, la ligue désignera dans l'ordre alphabétique des inscrits le nombre nécessaire de commissaire de piste par journée de championnat. Cette liste sera établie au plus tard le lundi avant la compétition et communiquée aux pilotes concernés. Sanction du pilote concerné en cas de non-respect : pénalité financière correspondant à 20 000 francs qui devra être encaissée avant l'inscription de la prochaine course, sinon le pilote ne pourra s'inscrire.

ATTENTION AU NON RESPECT : inscription et départ seront refusés à la course suivante. Le pilote concerné devra impérativement fournir un commissaire de piste à la course suivante.

Les clubs organisateurs proposeront 3 officiels et 3 commissaires de piste par journée. La ligue désignera les officiels pris dans ces listes pour chaque compétition.

Tout comportement « anti-sportif », durant une journée de course, de la part du pilote ou de son entourage sera sanctionné sévèrement.

ARTICLE 2 - TERRAINS :

Les terrains sur lesquels seront organisées les compétitions du championnat NC seront visités et homologués préalablement par la commission technique de la ligue.

ARTICLE 3 – NUMEROS de COURSE :

Les numéros de course sont à deux ou trois chiffres maximum. Les pilotes choisissent et informent les organisateurs de leur N° de course lors de l'inscription à la première manche du championnat de NC 2020. Le N° 1 reste la propriété des champions sortants. En cas de litige le pilote qui conserve son numéro des années antérieures est prioritaire. Les hauteurs de numéro devront respecter les normes FFM. Concernant les nouveaux licenciés la prise de licence donnera la priorité.

Article 4 : Couleur des plaques :

Véhicule admis et catégorie	Plaque	Numéro
Mini vert - 50/65 - 7/9 ans	Libre	Lisible
Championnat NC Classe 1 - 85cc : 9/14 ans	blanche	noir
Championnat NC Classe 2 - Elite	En fonction de la cylindrée	
Championnat NC Classe 5 - Quad	verte	blanc
Championnat NC Classe 6 - Open	En Fonction de la cylindrée	
Championnat NC Vétérans	En Fonction de la cylindrée	

Articles 5 : ENGAGEMENTS :

Les engagements se feront obligatoirement par le biais d'<https://ffm.engage-sports.com/>.
Tout participant devra ouvrir un compte à son nom.

Le montant des engagements est fixé à 8.000 XPF (68€) par journée de championnat pour toutes les classes, hors MINIVERT. A payer **8 jours avant l'épreuve au plus tard**.

Concernant les MINIVERT 7 à 9 ans l'engagement est fixé à 5.000 XPF (42€).

La première licence annuelle des MINIVERT sera prise en charge par la Ligue et le montant des engagements par le club organisateur de la manifestation.

Les pilotes auront la possibilité de s'inscrire jusqu'à 3 jours précédant l'épreuve avec une pénalité de 5.000 XPF (42€) pour toutes les catégories.

La ligue clôturera les inscriptions et officialisera la liste des inscrits.

Les licences devront également être à jour lors de l'inscription et devront être présentées au CT.

Article 6 : CONTROLES ADMINISTRATIF et TECHNIQUE :

Pour être admis à l'épreuve le pilote devra présenter une licence valable dans l'année en cours.

Les concurrents ne pourront participer aux essais qu'après avoir satisfait aux vérifications administratives et techniques. Avant de prendre le départ les machines seront présentées aux

contrôles techniques. Celles qui ne seront pas conformes aux normes FFM et au présent règlement seront refusées. Trois présentations seront autorisées.

Une marque de peinture pourrait être apposée sur le cadre, le silencieux et le bloc moteur. Les pilotes devront porter un casque d'un modèle homologué aux normes FFM et FIM. Les normes USA, AUS et NZ sont acceptées.

La protection dorsale et pectorale au norme FFM est obligatoire.

Toute machine dépassant les normes de bruit sera refusée au départ. Pendant l'épreuve toute machine qui aura perdu son silencieux sera arrêtée. L'échappement devra être remis en état avant que la machine ne puisse repartir. En cas de réparation impossible le pilote ne sera pas classé. Pour les normes sonores se rapporter à l'article 8.5 de l'annuaire FFM 2020, Règlement Championnats Motocross Général 2020. Des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment si la direction de course le juge utile.

Les pilotes devront présenter leur équipement complet, ainsi qu'un extincteur contrôlé aux normes en vigueur (feu hydrocarbures). Un contrôle sur la présence d'un extincteur dans les stands pourra être effectué pendant l'épreuve.

Le carburant devra être de l'essence sans plomb issue du commerce. Un contrôle anti dopage pourra être pratiqué.

Article 7 - PROCEDURE de MISE en GRILLE de DEPART :

Le pilote n'ayant pas franchi la porte du parc d'attente au passage d'arrivée (drapeau à damier) du premier concurrent de la manche en cours sera refusé au départ.

Placement en grille de départ :

- Première manche de la journée : suivant les résultats des essais chronométrés.
- Autres manches de la journée : dans l'ordre d'arrivée des manches précédentes.

Article 8 – PROCEDURE de DEPART :

Au lever du drapeau vert, le départ est autorisé dans la minute. A partir du signal « moteur » à moins de 30 sec du baisser de grille où drapeau national, la procédure de départ est irréversible.

Article 9 – DUREE des 3 MANCHES :

Championnat Mini vert	50/65c - 7 à 9 ans	06 mn + 2 tours
Championnat NC Classe 1	85cc - 9 à 14 ans	10 mn + 2 tours
Championnat NC Classe 2	Elite	12 mn + 2 tours
Championnat NC Classe 5	Quad	08 mn + 2 tours
Championnat NC Classe 6	Open	12 mn + 2 tours
Championnat NC Vétérans	Open	12 mn + 2 tours

Pour chaque épreuve le barème des points sera le suivant pour les 20 premiers scratches et par catégorie.

25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1

Protocole : 1/2 heure après la proclamation officielle des résultats si pas de protêt.
La présence des trois premiers de chaque catégorie est obligatoire au protocole de remise des prix.

Article 10 - RECLAMATION :

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du code sportif national de la FFM.

Le montant de 20 000 XPF en chèque (libellé à l'ordre de la LMRNC) ou espèces devra accompagner la réclamation écrite et ne sera pas remboursé.

Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 20 000 XPF pour les moteurs 2 temps et de 28 000 XPF pour les moteurs 4 temps. Cette somme sera remboursée si la machine s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Article 11 – ESSAIS :

Pour toutes les classes minivert et classe 5, une séance d'essais chronométré de 10 mn précèdera la compétition. Pour les classes 1, 2, 6 et vétérans une séance d'essais chronométrés de 15 mn précèdera la compétition.

Article 12 – CHRONOMERAGE :

L'organisateur devra prévoir les chronométreurs nécessaires par rapport à la capacité de l'épreuve. Une boucle de chronométrage devra être installée dans la piste à moins de 30m du poste de chronométrage, lui-même abrité de la poussière et de la pluie. Une table rigide, 5 chaises au moins et un accès au courant continue 220 Volt devront être mis à disposition du chronométreur et du personnel chargé du pointage par l'organisateur de la manifestation.

La F.F.M. se réserve le droit de nommer les chronométreurs officiels chargés d'assurer le chronométrage pour toutes les épreuves.

La LMRNC met le logiciel de pointage Elite V3, le décodeur « Protime », une imprimante et un groupe électrogène à la disposition du club organisateur.

Information aux pilotes

Lors de chaque épreuve, il vous sera remis un transpondeur en contrepartie d'un chèque de garantie de 24.000 XPF libellé à l'ordre de LMRNC. (Si le concurrent est dans l'impossibilité de fournir le montant de la caution, il sera refusé au départ)

Un pilote ayant un numéro de course attribué à l'année, pourra laisser le chèque pour la saison. Celui-ci ne sera pas encaissé, mais conservé par le service de chronométrage et détruit à la fin des épreuves (sauf perte du transpondeur).

Le matin de l'épreuve un transpondeur lui sera attribué en contrepartie de sa licence ou d'une pièce d'identité. Celle-ci lui sera restituée en ramenant le transpondeur.

Pour fixer le transpondeur vous devez avoir impérativement un support, celui-ci est à votre disposition et sera vendu avec sa goupille au prix de 1.500 XPF

Vous devez prévoir deux colliers de serrage type Colson.
La goupille de fixation vous sera vendue en cas de perte pour 150 XPF.
Le support de transpondeur vous sera vendu 1.500 XPF



Fin de remise des transpondeurs 30 minutes avant la première séance d'essai de la matinée.

Le transpondeur devra être installé pour la première séance d'essai à l'avant, sur la fourche, verticalement, protégé par la plaque des numéros pour les motos. A l'avant sur le cadre pour les quads. Un descriptif est à votre disposition.

Tout pilote qui n'aura pas installé et fixé le transpondeur correctement se verra refuser l'accès à la piste.

Article 13 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

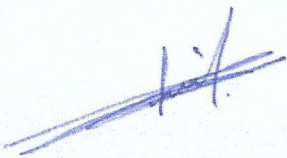
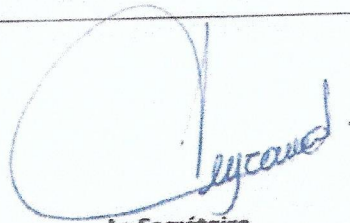
Pour protéger le sol, les pilotes doivent installer un tapis étanche et absorbant conforme aux normes FIM sous leur machine pour tout ravitaillement ou toute séance de mécanique.

Article 14 – COMMISSAIRES de PISTE :

Chaque pilote devra fournir un commissaire OFS. Un briefing technique sera justifié avant chaque course.

Les anciens licenciés OFF n'ont pas besoin de repasser de formation.

Nouméa, le 03 mars 2020

 <u>Le Président</u> GUICHARD Thierry	 <u>Le Secrétaire</u> LEYRAUD Elizabeth
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

NOTA :

- La commission se réserve le droit de modifier, annuler ou rajouter des articles dans ce règlement au cours de la saison 2020.



FICHE TECHNIQUE

INSTALLATION D'UN TRANSPONDEUR RECHARGEABLE - MOTO

LE TRANSPONDEUR CHRONELEC DOIT ÊTRE RECHARGÉ AVANT TOUT MEETING OU COURSE. UNE CHARGE CONTINUE DE 18H MINIMUM (100%) EST NÉCESSAIRE POUR 5 JOURS D'AUTONOMIE.

LE TRANSPONDEUR DOIT ÊTRE FIXÉ À 60 CM DU SOL MAXIMUM.

VÉRIFIEZ LA BONNE INSTALLATION ET CHARGE ÉLECTRIQUE DE VOTRE TRANSPONDEUR POUR CHAQUE COURSE.

POUR ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DU TRANSPONDEUR :

AUCUNE PARTIE MÉTALLIQUE OU CARBONE NE DOIT SE TROUVER ENTRE LE TRANSPONDEUR ET LA PISTE.

Pour que le support épouse la forme du tube de fourche, fixer le support avant d'y placer le transpondeur



DIMENSIONS

TRANSPONDEUR

47 mm 37 mm 75 mm

SUPPORT

54 mm 4 mm 54 mm

Poids
85 gr

- TRANSPONDEUR**
- LS (Alimentation 12V)
 - LS (rechargeable)
 - ELITE (Alimentation 12V)
 - ELITE (rechargeable)
 - RC

Chronelec

TÉMOIN DE CHARGE	CLIGNOTEMENT		COULEUR	AUTONOMIE
	AUTONOMIE	4 x toutes les 10 sec.	3 x toutes les 10 sec.	3
CHARGE	2 x toutes les 10 sec.	1 x toutes les 10 sec.	2	50 à 75 %
	Permanent	Permanent	1	25 à 50 %
	Permanent	Permanent	0	10 à 25 %
			●	0 à 10 %
			●	Charge complète
			●	Charge en cours

18H
de charge

5 jours
d'autonomie

PRESTATION CHRONOMETRAGE - SYSTEMES TRANSPONDEURS - INSTALLATION COMPLÈTES - SYSTEMES CELLULES - SYSTEMES CAMÉRAS - CHRONOGRAPHES - AFFICHAGES



FICHE TECHNIQUE

INSTALLATION D'UN TRANSPONDEUR RECHARGEABLE - QUADS

LE TRANSPONDEUR CHRONELEC DOIT ÊTRE RECHARGÉ AVANT TOUT MEETING OU COURSE. UNE CHARGE CONTINUE DE 18H MINIMUM (100%) EST NÉCESSAIRE POUR 5 JOURS D'AUTONOMIE.

LE TRANSPONDEUR DOIT ÊTRE FIXÉ À 60 CM DU SOL MAXIMUM.

VÉRIFIEZ LA BONNE INSTALLATION ET CHARGE ÉLECTRIQUE DE VOTRE TRANSPONDEUR POUR CHAQUE COURSE.

POUR ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DU TRANSPONDEUR :

AUCUNE PARTIE MÉTALLIQUE OU CARBONE NE DOIT SE TROUVER ENTRE LE TRANSPONDEUR ET LA PISTE.

Pour que le support épouse la forme du tube, fixer le support avant d'y placer le transpondeur

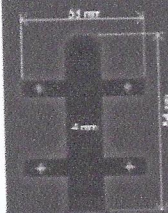


DIMENSIONS

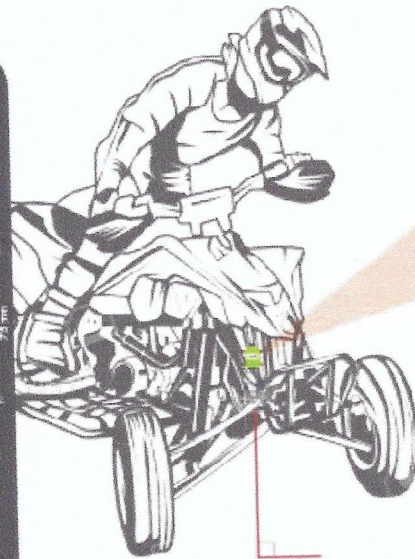
TRANSPONDEUR



SUPPORT



Poids
85 gr



Toujours fixer le transpondeur à **90°** du sol (les flèches en direction de la piste, comme sur le schéma).

Il est fortement préconisé de fixer le transpondeur sur le tube de fourche de la moto. (utilisez les 4 trous de fixation prévus à cet effet)

Tout autre sens, angle, support ou endroit de fixation utilisé, entraînerait des risques de non détection lors du passage sur la boucle de chronométrage.

TRANSPONDEUR

- LS (Alimentation 12V)
- LS (Rechargeable)
- ELITE (Alimentation 12V)
- ELITE (Rechargeable)
- RC

ChrOnelec

TÉMOIN DE CHARGE

	CLIGNOTEMENT	COULEUR	AUTONOMIE
AUTONOMIE	4 x toutes les 10 sec.	●	75 à 100 %
	3 x toutes les 10 sec.	●	50 à 75 %
	2 x toutes les 10 sec.	●	25 à 50 %
	1 x toutes les 10 sec.	●	10 à 25 %
	1 x toutes les 10 sec.	●	0 à 10 %
CHARGE	Permanent	●	Charge complète
	Permanent	●	Charge en cours

18H
de charge

5 Jours
d'autonomie

PRESTATION CHRONOMÉTRAGE - SYSTÈMES TRANSPONDEURS - INSTALLATIONS COMPLÈTES - SYSTÈMES CELLULES - SYSTÈMES CAMÉRAS - CHRONOGRAPHES - AFFICHAGES